



Frais de Succession suite à une vente

Par **clairounette**, le **30/03/2015** à **17:40**

Bonjour,
ma mere est veuve depuis 14 ans elle est propriétaire de sa maison et de plusieurs terrains (autour de la maison) nous sommes 3 enfants et nous avons tous décidé de vendre des terrains
nous sommes propriétaires tous les trois de la moitié qui appartenait de notre père
il y a 3 acheteurs qui ont signé les compromis de vente
il reste a avoir les certificats d'urbanisme (c'est en campagne)
allons-nous payer des frais sur la vente des terrains?
merci de votre réponse
claire

Par **domat**, le **30/03/2015** à **18:05**

bjr,
pour vendre un bien, il faut l'accord de tous ses propriétaires donc il faudra l'accord des enfants et de votre mère.
en principe c'est à l'acquéreur de payer les frais (notaire et trésor public).
selon le cas, il peut y avoir une taxe sur la plus value.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22393.xhtml>
cdt